



ma
QUESTION
sur
L'ACTIVITÉ
PARTIELLE

● Consultez

Le site du Ministère du travail

◆ Retrouvez toutes les informations sur Dispositif exceptionnel d'activité partielle



<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>

◆ Effectuez vos démarches directement en ligne sur le portail



<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

● un numéro régional unique d'appel

La crise sanitaire COVID-19 impose la fermeture de votre entreprise ou la réduction de son activité.

Pour préserver les emplois et les compétences dans votre entreprise, demandez le bénéfice de l'activité partielle !

Que vous soyez **EMPLOYEUR OU SALARIÉ**,
pour toutes questions sur le dispositif **ACTIVITÉ PARTIELLE**
appelez le numéro suivant :

Téléphone 0 806 000 126 **service gratuit + prix d'un appel**

Pour toutes questions liées aux **difficultés de MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE** (création compte, mot de passe...), appelez le numéro suivant :

Assistance Technique 0 800 705 800 **service gratuit + prix d'un appel**



demande d'assistance au support technique par mail
contact-ap@asp-public.fr